



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :   /   /

Dossier complet le :   /   /

N° d'enregistrement :

### 1 Intitulé du projet

REPLACEMENT DU PONT DU CLOS DE CHARS

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE DE CHARS

Raison sociale

Commune

N° SIRET

2 1 9 5 0 1 4 2 6 0 0 0 1 5

Type de société (SA, SCI...)

Commune

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

BOSSU

Prénom(s)

Evelyne

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6. Infrastructures routières a) Construction de routes classées dans le domaine des communes	Remplacement du pont : projet soumis au dépôt du dossier de déclaration IOTA. La référence de votre dossier est : DIOTA-250319-193021-514-033

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de reconstruction du pont du Clos de Chars est porté par la mairie de Chars, le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de Viosne (SIEVV) et le Syndicat Mixte pour l'aménagement de la Vallée de la Viosne (SMAVV) dans le cadre d'une convention tripartite.

Le projet concerne le remplacement total du pont.  
L'ouvrage sera démolé et reconstruit en lieu et place.

#### 4.2 Objectifs du projet

Les travaux consistent en une déconstruction du pont existant qui s'est enfoncé depuis des années dans le sous-sol tourbeux de la vallée. La reconstruction du pont permettra l'accès à la station principale de pompage et de traitement du SIEVV et la restauration hydraulique de la Viosne dans ce secteur.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

En phase travaux, il est prévu de déposer l'ouvrage actuel.

La première étape dans la construction de la culée est la réalisation des fondations profondes. Les pieux seront réalisés par vibrofonçage. Puis la réalisation de la culée se fera avec l'installation de palplanches. Du béton y sera coulé et l'installation de ces batardeaux empêchera le contact du béton dans la Viosne. Les culées serviront d'assises à la poutraison du pont.

Une fois les culées réalisées, le tablier du pont sera construit par la mise en place de poutres en béton armé ainsi que l'installation des prédalles servant de fond de coffrage au tablier du pont.

L'étanchéité du pont sera effectuée par la mise en œuvre d'un complexe d'étanchéité et la réalisation d'une couche de roulement en BBSG 0/10

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, l'ouvrage retrouvera sa fonction actuelle. Il permet l'accès à la station principale de pompage et de traitement du SIEVV et à l'étang de pêche.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de remplacement du pont est soumis au dépôt du dossier de déclaration IOTA.

La référence de votre dossier est : DIOTA-250319-193021-514-033

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Le nouveau pont aura une longueur entre appuis de moins de 10 m et une largeur de 4 m.	40 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans le PNR du Vexin. La Viosne de sa source au confluent de l'Oise est classée en Liste 1. Le pont de Chars est situé sur la section de la Viosne classée en Liste 2.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Syndicat Mixte pour l'aménagement de la Vallée de la Viosne (SMAVV) - forage de l'albien
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A proximité du site chiroptères du Vexin Français
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour éviter tous les risques sur le milieu naturel, l'entreprise devra prévoir des dispositions constructives particulières et mettre en place des mesures compensatoires.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'inondation régulière du tablier rend peu probable l'utilisation de la structure par des chauves-souris en hibernation. Des travaux en été permettent par ailleurs d'éviter cette période sensible. Comme le chantier est bien limité à l'emprise immédiate du pont, il n'y aura pas non plus d'impacts sur les aulnaies à hautes herbes présentes en amont, sur le bord de la route.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le pont actuel s'est enfoncé depuis des années dans le sous-sol tourbeux de la vallée.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'un point de vue hydraulique, l'actuel pont constitue un frein à l'écoulement. En effet, son tablier se trouve sous le niveau du cours d'eau, occasionnant des débordements réguliers, l'amoncellement d'embâcles et un obstacle à la libre circulation des sédiments. Sa reconstruction totale permettra d'avoir un nouvel ouvrage avec une section hydraulique sous ouvrage adaptée aux débits de la Viosne (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il faudra prévoir une déviation pendant toute la durée des travaux.	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la réalisation des travaux. Les normes et réglementation en vigueur seront respectées.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la réalisation des fondations profondes.	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	<b>Émissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Le projet de remplacement du pont est soumis au dépôt du dossier de déclaration IOTA.  
La référence de votre dossier est : DIOTA-250319-193021-514-033

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Dossier de déclaration IOTA en cours d'instruction.

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Afin de préserver l'environnement et d'éviter la pollution de la Viosne, il sera prévu :

- Un Kit anti-pollution
- La mise en place d'une barrière pour filtrer les MES
- La mise en place d'une bâche pour imperméabiliser les batardeaux

La gestion des déchets respectera le Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Évacuation des Déchets du chantier.

Pendant la démolition de l'ouvrage existant, il sera prévu un filet de protection installé et fixé sous l'ouvrage pour récupérer les débris.

Pendant la réalisation des culées, il sera prévu la mise en place des big bag de type RAPIDBARRAGE de chez ESTHY et de batardeau protégé par une bâche.

Il est prévu de s'assurer de la bonne gestion des eaux de chantier.

Les arbres au droit du projet seront protégés.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La Viosne de sa source au confluent de l'Oise est classée en Liste 1. Le pont de Chars est situé sur la section de la Viosne classée en Liste 2. Compte tenu de ce contexte environnemental spécifique, les travaux seront exécutés avec des méthodologies adaptées. Les travaux dans le cours d'eau seront limités au strict minimum afin d'éviter la pollution associée, ainsi que la gestion des sédiments. Le risque de pollution sera très limité et surveillé pendant toute la durée du chantier. Le projet est compatible avec les documents réglementaires. En phase définitive, le projet n'aura pas d'incidence négative sur le milieu naturel. Le projet de remplacement du pont du clos de Chars va dans le sens d'une amélioration de l'état du pont et du fonctionnement hydraulique de la Viosne. Le projet est sans incidence sur les milieux superficiels aquatiques.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom BOSSU

Prénom Evelyne

Qualité du signataire Maire de la commune de Chars

À Chars

Fait le 02/06/2025



Signature du (des) demandeur(s)

*Po Chars*

# DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

## Commune de CHARS

### DOSSIER DE DECLARATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU POUR LE REMPLACEMENT DU PONT DU CLOS DE CHARS

DOSSIER : 23_110	DATE : 03/02/2025	DRESSE PAR : LUCIE JOLY
MODIFICATIONS : VERSION 1		VU ET APPROUVE PAR : CECILE ACHIN

**Maître d'Ouvrage :** **Mairie de Chars**  
2, rue de Gisors  
95 750 CHARS



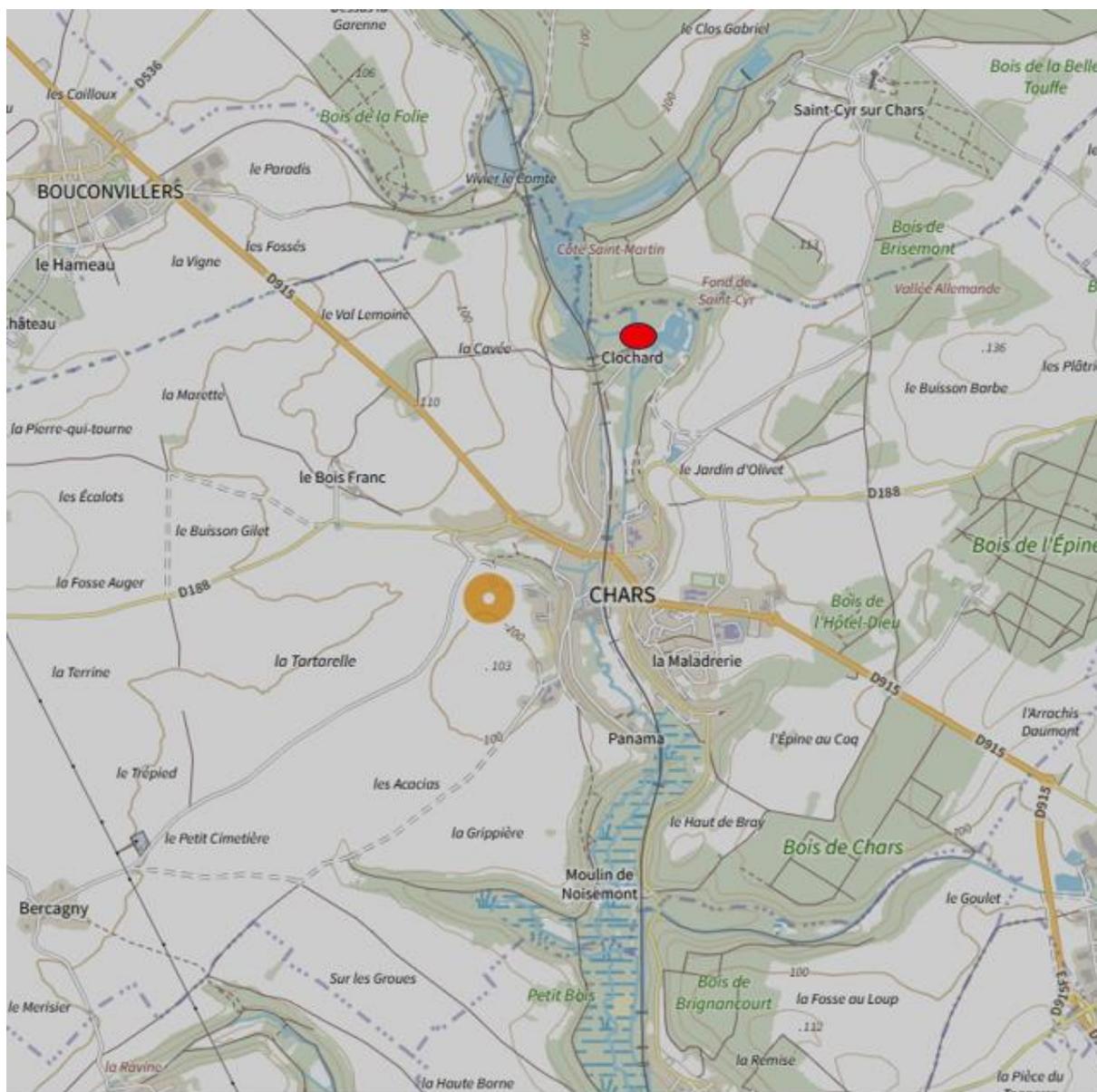
**Bureau d'Étude :** **INTEGRALE ENVIRONNEMENT**  
34 rue Lucien GIRARD BOISSEAU  
95 380 PUISEUX EN FRANCE  
Tél. : 01.34.68.32.48  
E-Mail : [contact@integrale-environnement.fr](mailto:contact@integrale-environnement.fr)



## Sommaire

I.	Annexe n°3 : Plan de situation précisant le périmètre du projet .....	3
II.	Annexe n°4 : Photographies de la zone d'implantation avec localisation cartographique des prises de vue	4
III.	Annexe N°5 : PLAN DU PROJET .....	9
IV.	Annexe n°6 : Plan des abords du projet.....	10
V.	Annexe n°7 : Plan localisant le site du projet au regard des sites Natura 2000 les plus proches.....	12
	a. Plan du projet par rapport au site Natura 200 .....	12
	b. Impacts potentiels du projet sur le site Natura 2000.....	13

## I. ANNEXE N°3 : PLAN DE SITUATION PRECISANT LE PERIMETRE DU PROJET



## **II. ANNEXE N°4 : PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION AVEC LOCALISATION CARTOGRAPHIQUE DES PRISES DE VUE**



**PHOTO 1 (16/05/2024/**



**PHOTO 2 (16/05/2024)**



**PHOTO 3 (16/05/2024)**



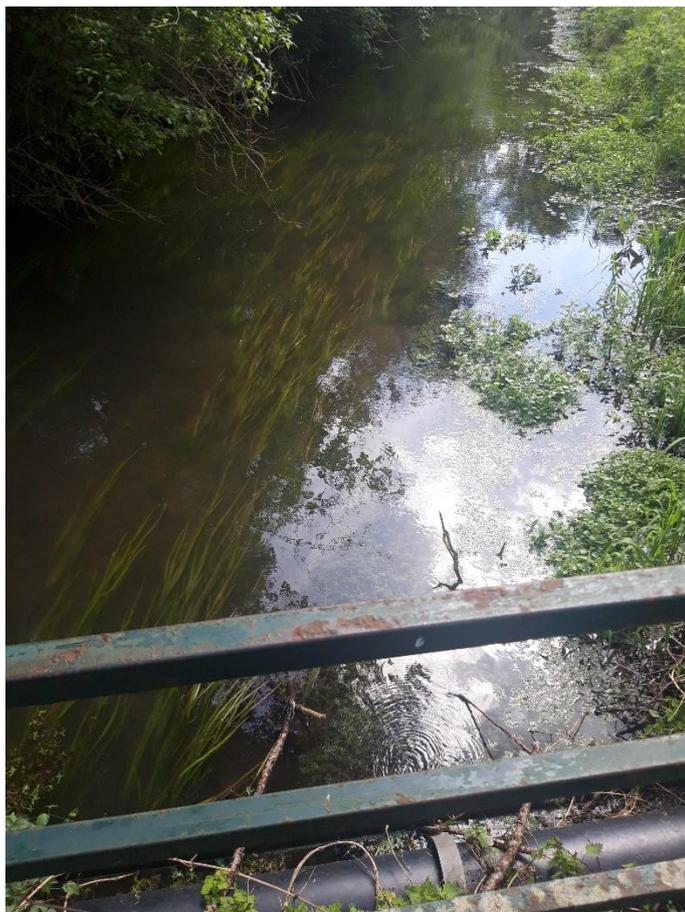
**PHOTO 4 (16/05/2024)**



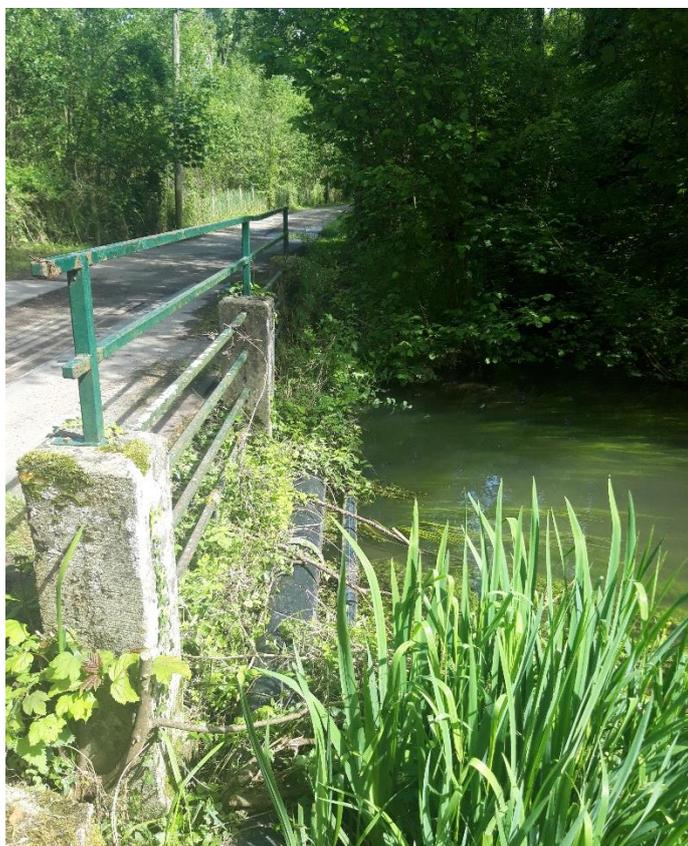
**PHOTO 5 (16/05/2024)**



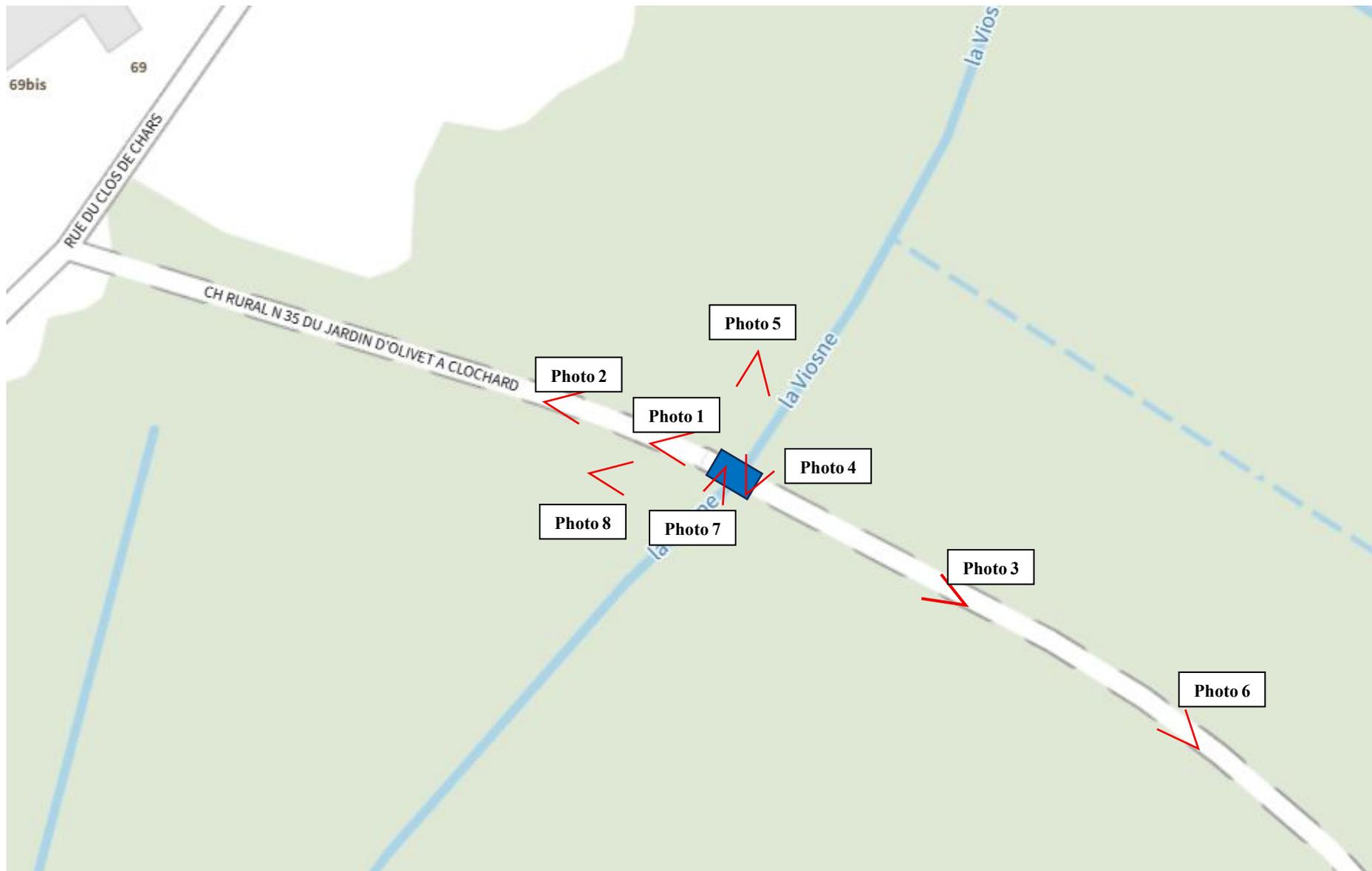
**PHOTO 6 (16/05/2024)**



**PHOTO 7 (16/05/2024)**

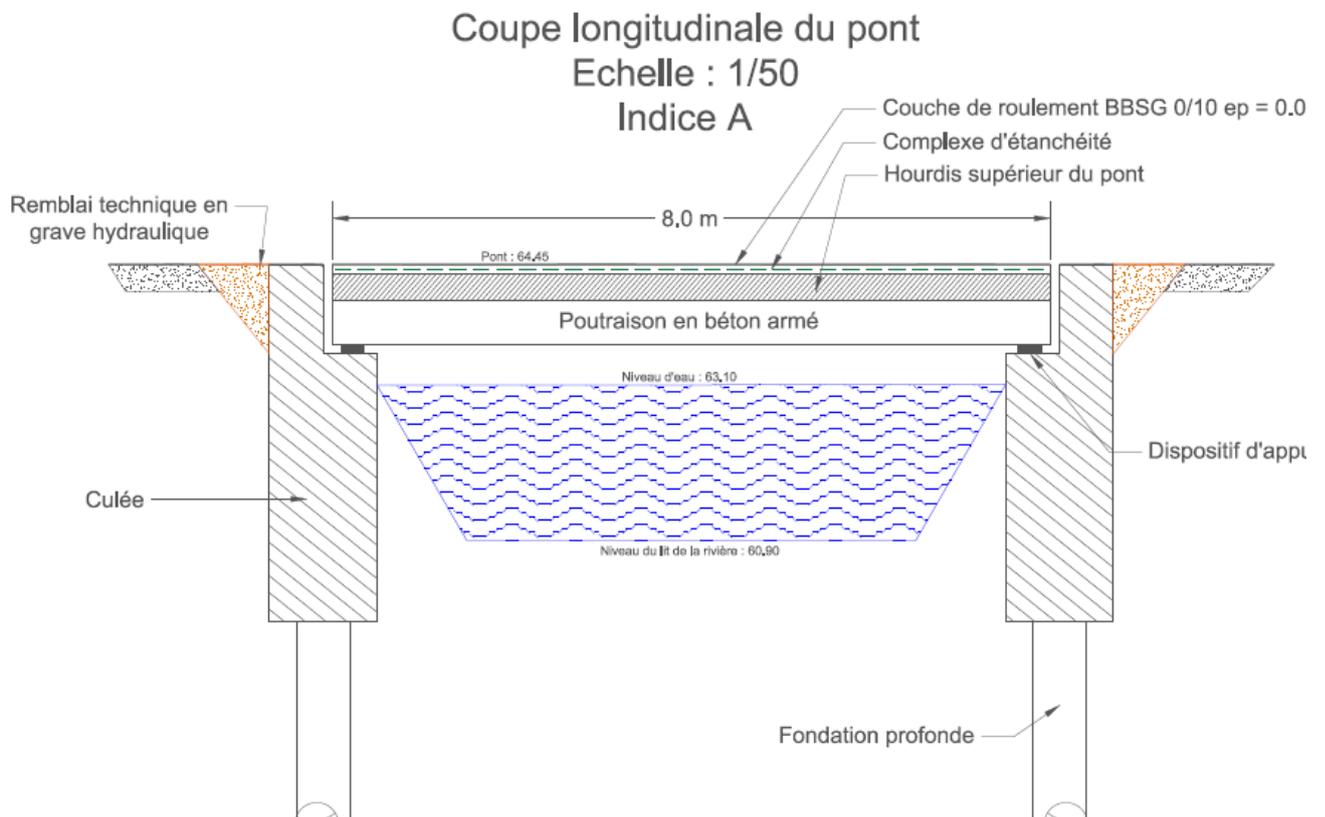
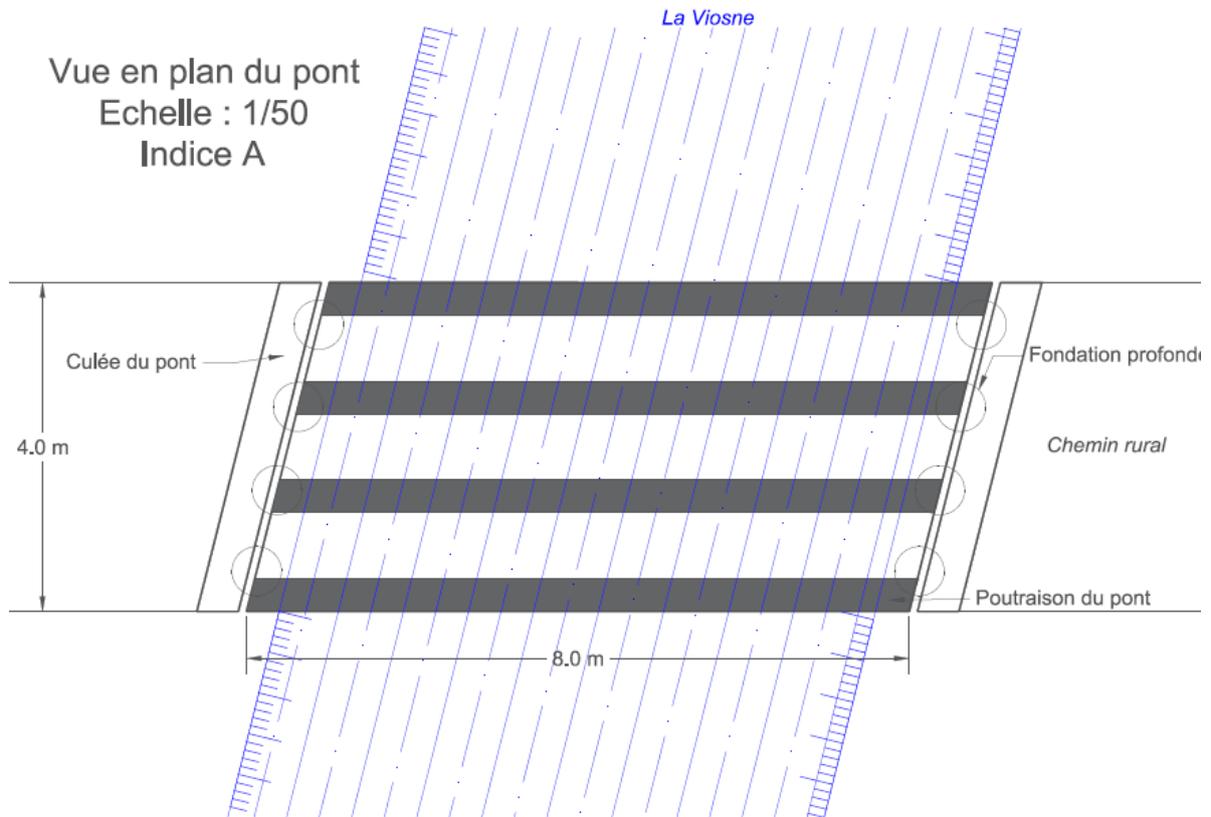


**PHOTO 8 (16/05/2024)**

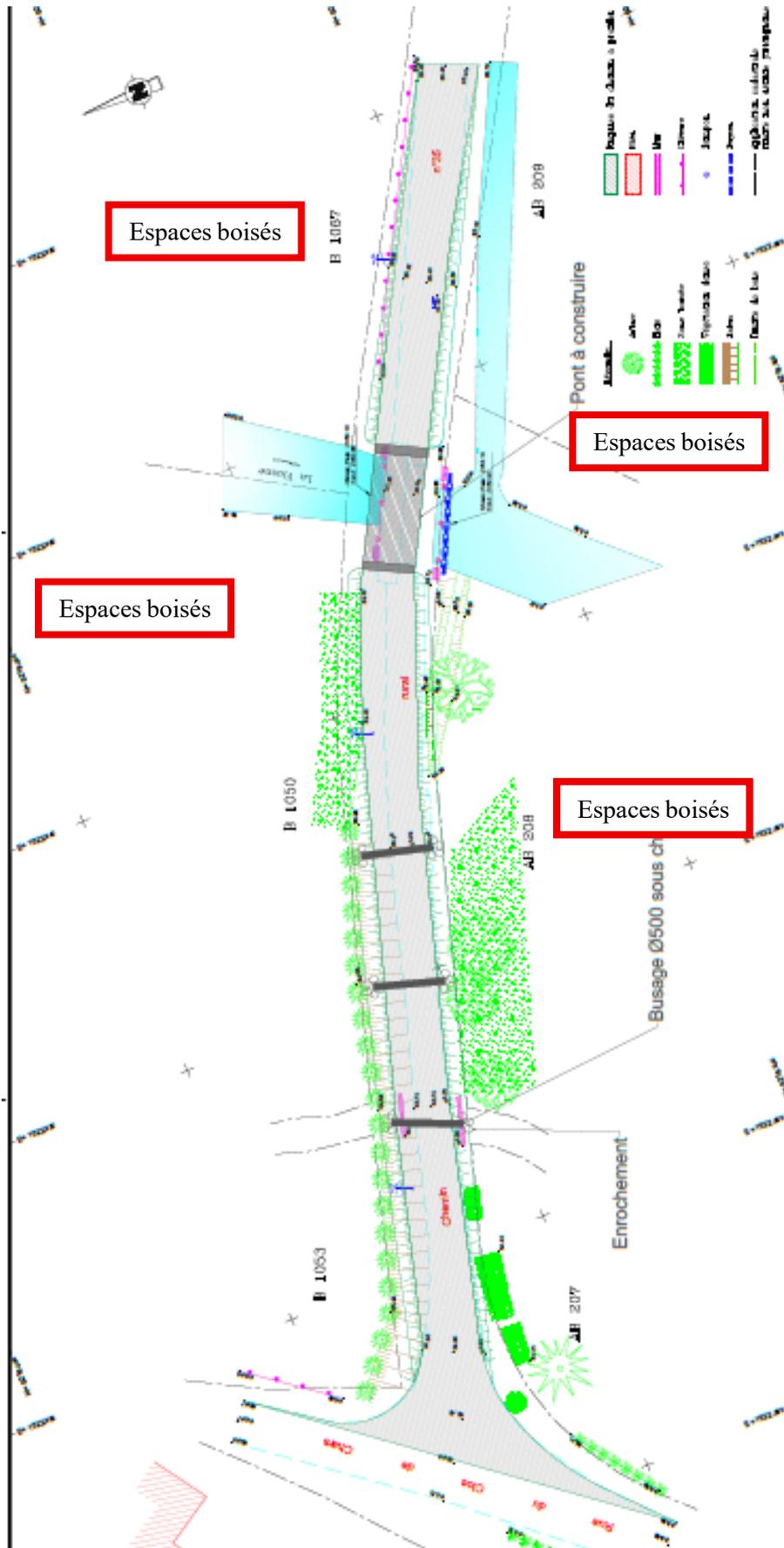


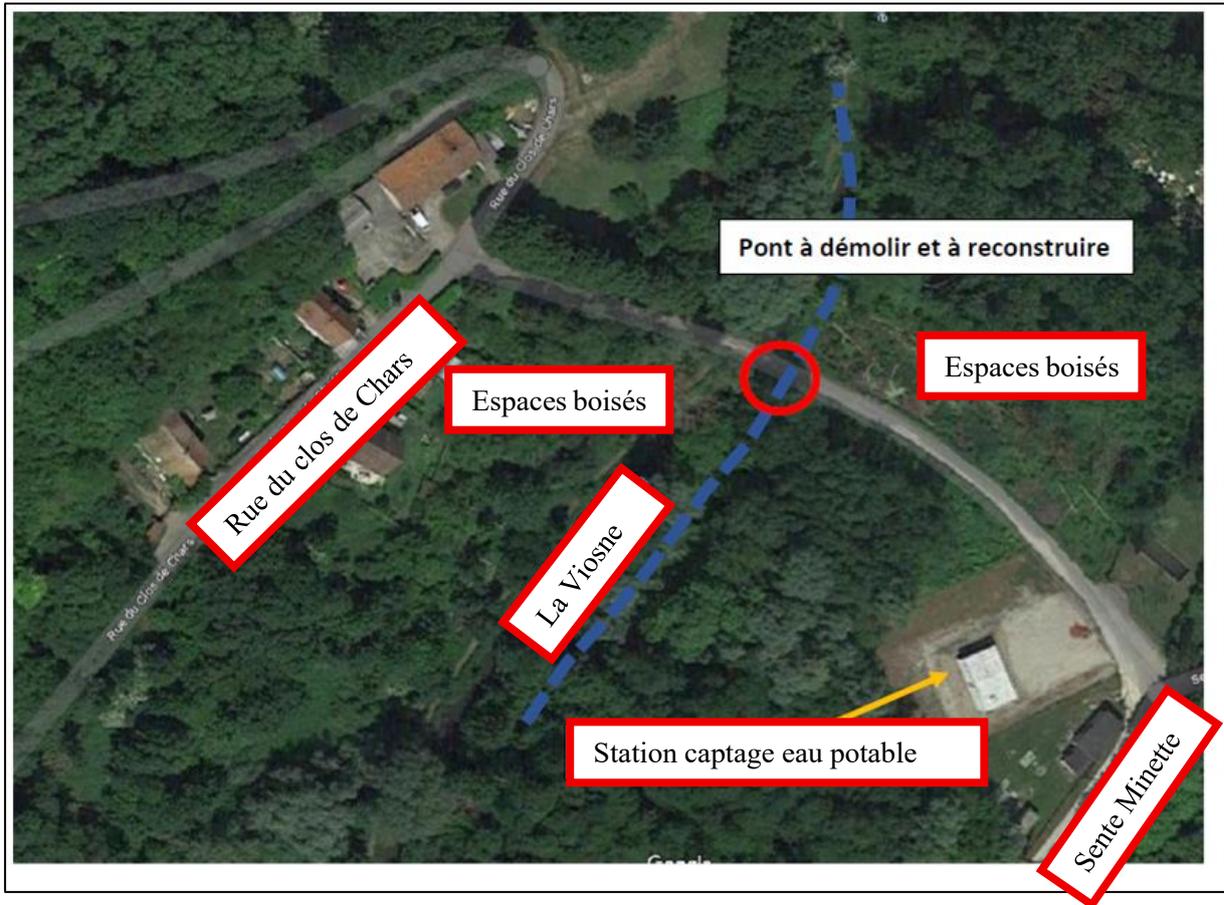
**PLAN DE REPERAGE DES PHOTOS DU 16/05/2024**

### III. ANNEXE N°5 : PLAN DU PROJET



## IV. ANNEXE N°6 : PLAN DES ABORDS DU PROJET





## V. ANNEXE N°7 : PLAN LOCALISANT LE SITE DU PROJET AU REGARD DES SITES NATURA 2000 LES PLUS PROCHES

### a. Plan du projet par rapport au site Natura 200

Le projet est situé dans l'emprise du site Natura 2000 habitats, concernant les chiroptères.

#### Sites Natura 2000 - Directive Habitats

Identifiant	Nom	Services
FR1102015	Sites chiroptères du Vexin français	Fiche INPN



— — — — — LA VIOSNE

## ***b. Impacts potentiels du projet sur le site Natura 2000***

Dans le cadre de la reconstruction du pont du Clos, situé sur le chemin rural n°35 à Chars (95), une attention particulière doit être portée à la préservation de l'environnement et à l'éventuel impact du projet sur le site Natura 2000 le plus proche, référencé FR1102015. Ce site vise la protection d'habitats naturels, de zones humides et d'espèces sensibles, notamment les chiroptères (chauves-souris), qui sont particulièrement dépendants des milieux aquatiques et forestiers pour leurs activités de chasse, de transit ou de gîte.

Le pont existant permet de franchir la Viosne, petite rivière de plaine et donne accès à deux équipements en rive gauche : d'une part, une station principale de captage et de traitement d'eau potable, gérée par VEOLIA dans le cadre d'une Délégation de Service Public pour le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de Viosne (SIEVV), et d'autre part, un étang de pêche privé. L'ouvrage est peu fréquenté, mais il joue un rôle technique et fonctionnel local non négligeable.

D'un point de vue hydraulique, le pont actuel présente plusieurs dysfonctionnements. Son tablier se situe sous le niveau du cours d'eau, provoquant des débordements réguliers. Cette configuration entraîne une accumulation fréquente d'embâcles et constitue un frein à la circulation des sédiments. De plus, sa structure métallique, souvent immergée, ne présente aucun intérêt en matière d'accueil pour la faune, notamment pour les chiroptères qui ne peuvent y trouver refuge.

Le projet consiste à démolir l'ouvrage actuel et à reconstruire un nouveau pont en rehaussant le tablier de 50 centimètres. Cette surélévation permettra un écoulement plus fluide des eaux, y compris en période de crue exceptionnelle (crue centennale). Elle éliminera les obstacles à l'écoulement et rétablira la continuité sédimentaire du cours d'eau. Par ailleurs, le dégagement ainsi créé sous le pont offrira un nouvel espace propice à l'accueil de certaines espèces animales, et notamment de chauves-souris, qui pourraient utiliser cette cavité comme gîte temporaire ou abri diurne.

Sur le plan écologique, les effets de ce projet sont donc globalement positifs. Il contribuera à restaurer le bon fonctionnement hydromorphologique de la Viosne, comme le souligne le rapport d'activité 2024 du SMAVV et notamment l'annexe 5 relative à l'étude hydromorphologique réalisée en amont du pont. Cette étude recommande d'ailleurs de coupler la reconstruction du pont à des interventions complémentaires : un reméandrage du lit de la rivière et une recharge granulométrique sur environ 700 mètres en aval. Ces travaux devront être réalisés après la reconstruction de l'ouvrage, afin de ne pas compromettre la stabilité des nouveaux aménagements.

Concernant les chiroptères, aucun indice de présence, ni de gîte, n'a été observé dans l'ouvrage existant, du fait de son immersion fréquente. De ce fait, il est hautement improbable que le pont actuel joue un rôle dans la reproduction ou l'hibernation des chauves-souris. Toutefois, la hausse du futur pont pourrait constituer une opportunité de création d'un microhabitat adapté pour certaines espèces de chiroptères, notamment celles qui exploitent les linéaires de rivière pour chasser ou transiter. Le nouveau tirant d'air et l'espace dégagé sous le tablier pourront potentiellement servir de gîte estival ou temporaire.

Afin de ne pas perturber d'éventuelles espèces sensibles, le chantier sera programmé en période estivale, hors période de reproduction (printemps) et d'hibernation (hiver). Cette mesure simple permet de réduire considérablement les risques d'incidence sur les populations de chiroptères locales. Par précaution, une vérification préalable de l'absence de gîte pourra être réalisée en amont du chantier.

Par ailleurs, les aulnaies à hautes herbes présentes en amont et les habitats humides présents en amont et en aval du pont ne seront pas impactés, le chantier étant rigoureusement limité à l'emprise immédiate de l'ouvrage.

Au regard des données disponibles, le projet de reconstruction du pont du Clos ne présente aucune incidence significative sur le site Natura 2000 FR1102015. Il s'inscrit même dans une démarche d'amélioration écologique du linéaire concerné. Les mesures d'évitement et de réduction prévues suffisent à garantir la compatibilité du projet avec les objectifs de conservation du site Natura 2000.